



PHASE

PERMIS D'URBANISME

PROJET

Construction d'une habitation unifamiliale
Rue du Monument (Poncia) 10 à 5370 JENEFFE (HAVELANGE)
Division 7 Section C n°135 R2

CLIENTS

MODIFICATIONS & REMARQUES

Ce document est la propriété de MOJONE ARCHITECTES srl, il ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans autorisation expresse.

La détermination exacte des limites de propriété, de mitoyennetés, de servitudes, etc. est à titre indicatif et sera établie par géomètre à la demande du maître de l'ouvrage.

Dès l'octroi du permis de construire, et afin que l'auteur de projet puisse établir les plans d'exécution, le maître de l'ouvrage s'engage à l'avertir par lettre recommandée. De la même façon, il le préviendra huit jours avant le début des travaux afin que l'architecte assure la direction technique de ceux-ci.

Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé qui assurera, seul, la responsabilité de ses calculs. Ces études de résistance et stabilité seront réalisés à charge du maître de l'ouvrage. Un essai de sol servira au bureau d'étude afin de déterminer avec exactitude la profondeur et le dimensionnement des fondations. (Les dimensions figurant sur ces plans sont données à titre présumé).

Ce document ne peut, en aucun cas, servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la description des travaux ainsi que les mètres et porter la mention : PLAN D'EXECUTION.

Les côtes, les matériaux, les symbolisations, les aménagements intérieurs sont donnés à titre d'indication et doivent être vérifiés par les entreprises. Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les côtes aux plans et préviendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion. Il prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire aux constructions voisines éventuelles.

Les architectes

Le Maître de l'ouvrage

E. FLAHAUX & S. BACHEZ

Mr Koen CREMERS



CONTENU DES PAGES

00	COUVERTURE
01 SE	PLAN DE SITUATION
02 SP	CONTEXTE URBANISTIQUE
03 SP	IMPLANTATION
04 SP	COUPES D'IMPLANTATION
05 SP	PLAN - CAVES & EGOUTTAGE
06 SP	PLAN - REZ-DE-CHAUSSEE
07 SP	PLAN 1er ETAGE
08 SP	FACADES
09 SP	FACADES
10 SP	COUPES
11 SP	PERSPECTIVES
12 SP	PERSPECTIVES

Emet un avis favorable en sa séance
Du Conseil communal du Collège communal
En date du 25.08.22
La Directrice générale, La Bourgmestre
F. MANDERSCHIED N. DEMANET





Plan de situation - Situation existante
1/5000



Les bâtiments situés dans un rayon de 50m de la parcelle qui nous concerne, présentent principalement un gabarit de R+1 (+combles). Ils sont tous à caractère résidentiel.

Rayon de 50m

Contexte urbanistique - Situation projetée
1/500



Rue des Hêtres, 11
5100 JAMBES
E. FLAHAUX : 0494/92 03 73
S. BACHEZ : 0497/65 05 29
architectes@mojone.be

REMARQUE Ces plans ne peuvent pas être considérés et/ou utilisés comme plans de permis d'urbanisme ni pour l'exécution des travaux. Les cotes et les niveaux seront vérifiés par l'entrepreneur avant exécution. Les plans sont complétés par les plans du bureau d'étude de stabilité, à défaut l'entrepreneur est tenu de faire dessiner et calculer tous les ouvrages de structure par un ingénieur spécialisé. Les plans restent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent, en aucun cas, être diffusés ou reproduits sans son autorisation.

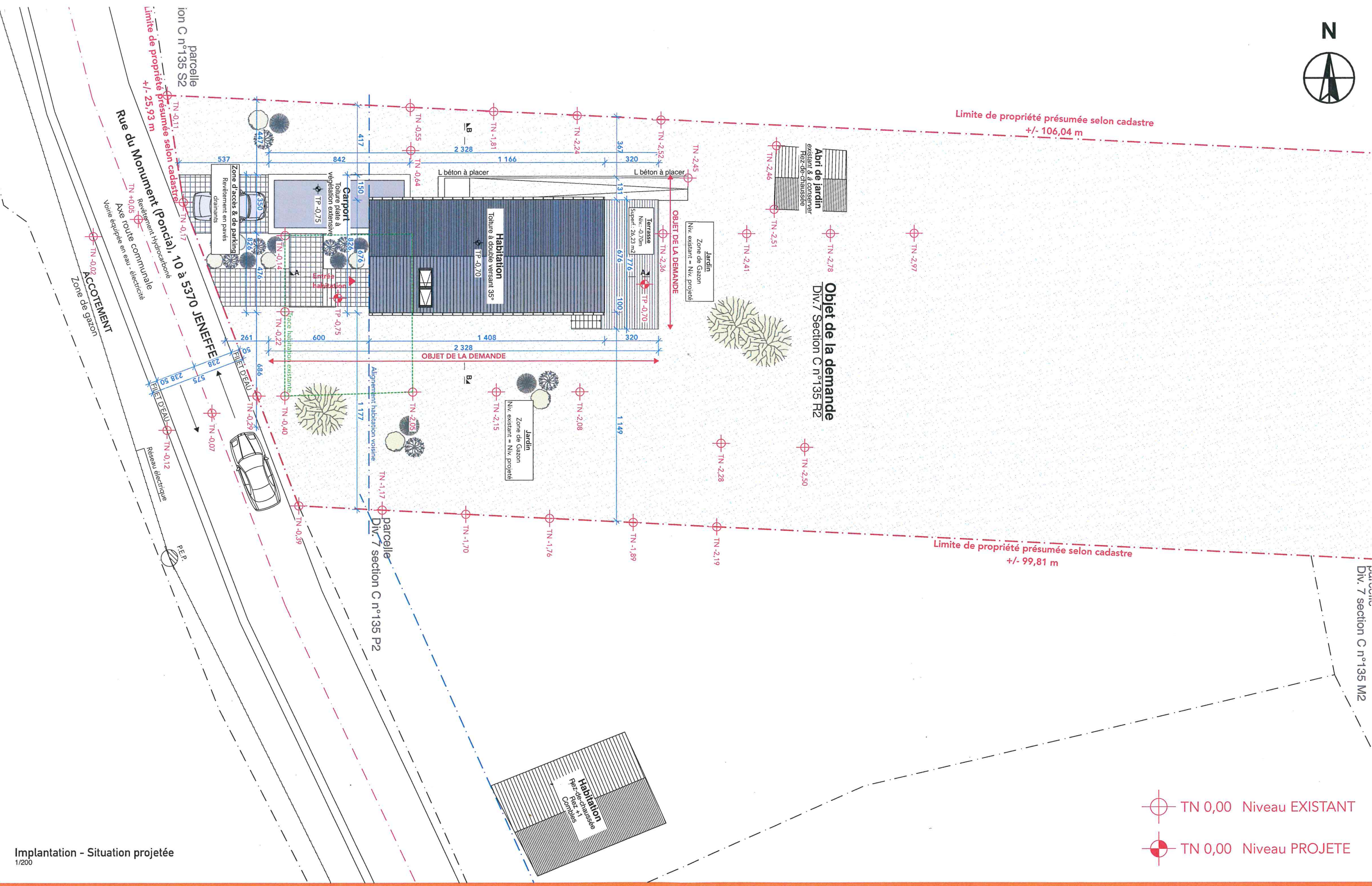
CLIENT 20.073

PROJET CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
Rue du Monument (Poncia) 10
5370 JENEFFE
Parcelle cadastrée : Div.7 Sect.C n°135 R2

TN 0,00 Niveau EXISTANT
TN 0,00 Niveau PROJETE

Situation Projetée
Contexte urbanistique
14.02.2022

PHASE 02
PU 1:500



Implantation - Situation projetée

1/200



Rue des Hêtres, 11
5100 JAMBES
E. FLAHAUX : 0494/92 03 73
S. BACHEZ : 0497/65 05 29
architectes@mojone.be

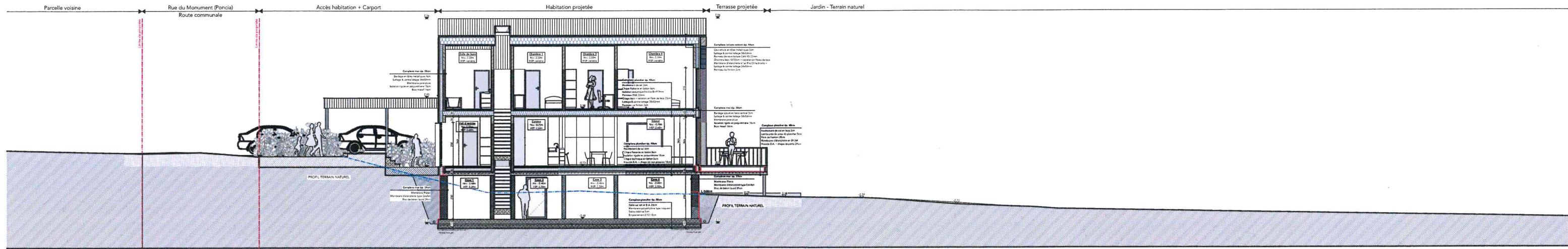
REMARQUE Ces plans ne peuvent pas être considérés et/ou utilisés comme plans de permis d'urbanisme ni pour l'exécution des travaux. Les cotes et les niveaux seront vérifiés par l'entrepreneur avant exécution. Les plans sont complétés par les plans du bureau d'étude de stabilité, à défaut l'entrepreneur est tenu de faire dessiner et calculer tous les ouvrages de structure par un ingénieur spécialisé. Les plans restent la propriété de l'architecte. Ils ne peuvent, en aucun cas, être diffusés ou reproduits sans son autorisation.

20.073
L N E I T O

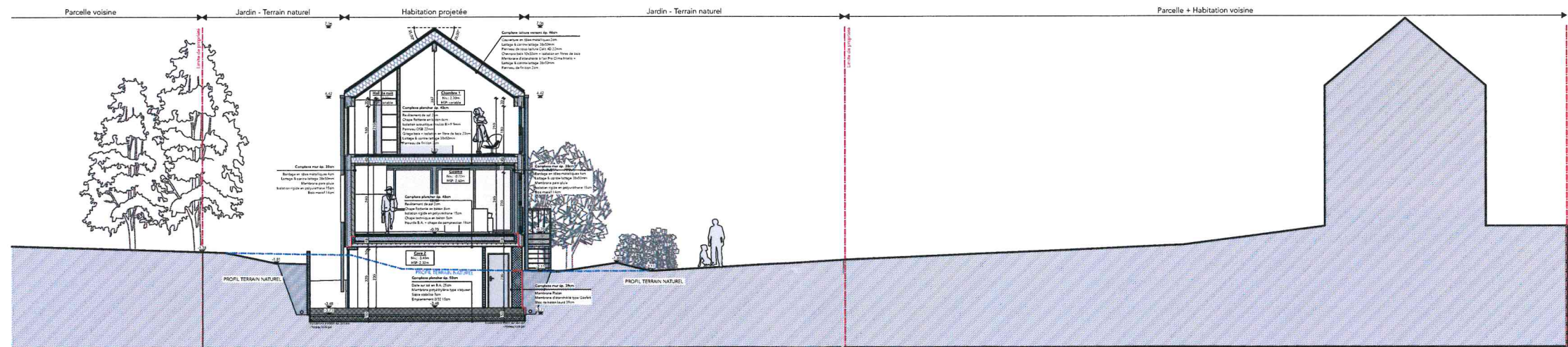
CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
Rue du Monument (Poncia) 10
5370 JENEFFE
Parcelle cadastrée : Div.7 Sect.C n°135 R2

Situation Projetée
Implantation
14.02.2022

PU
1:200
03



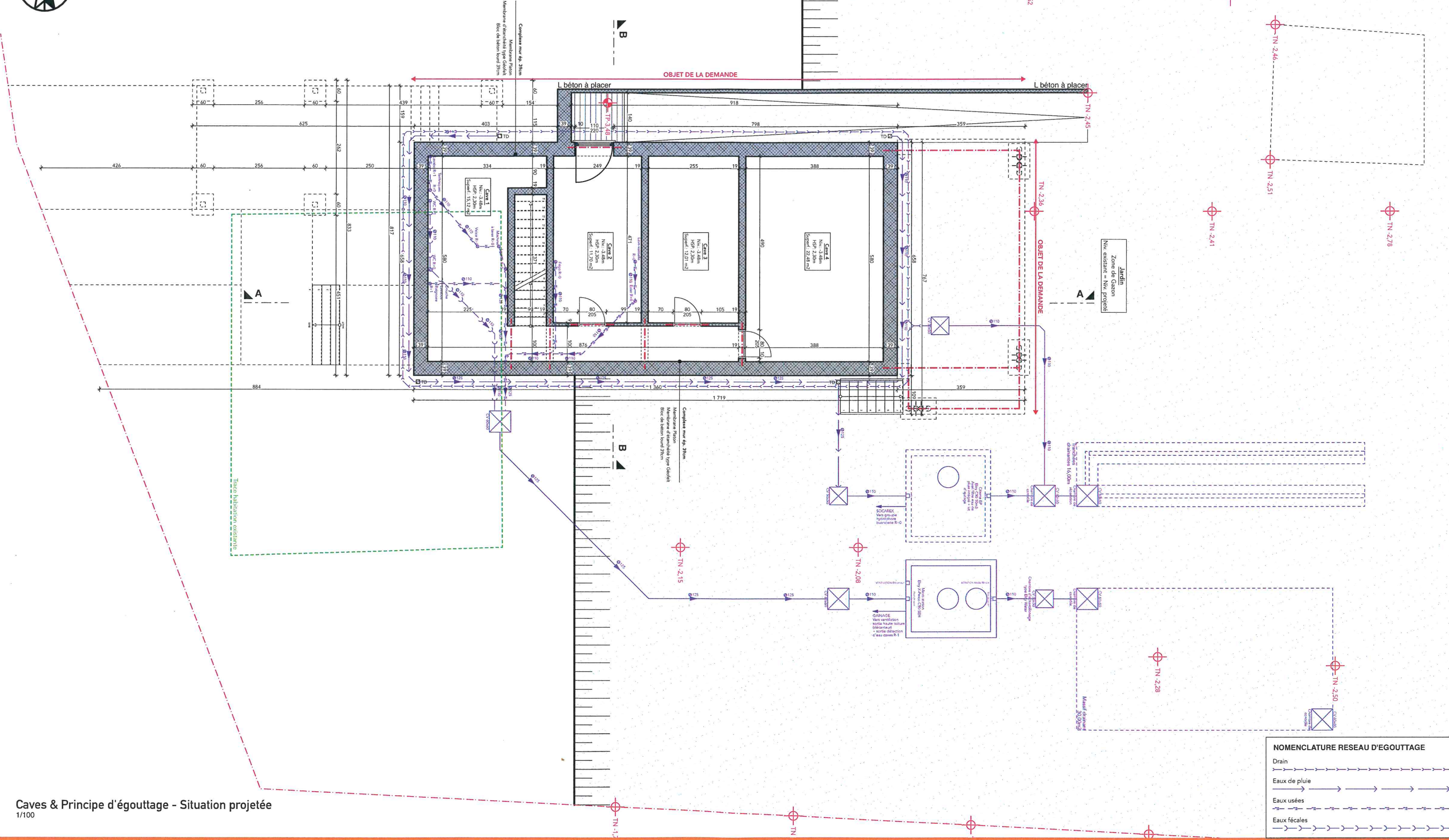
Coupe AA - Situation projetée
1/200



Coupe BB - Situation projetée
1/200

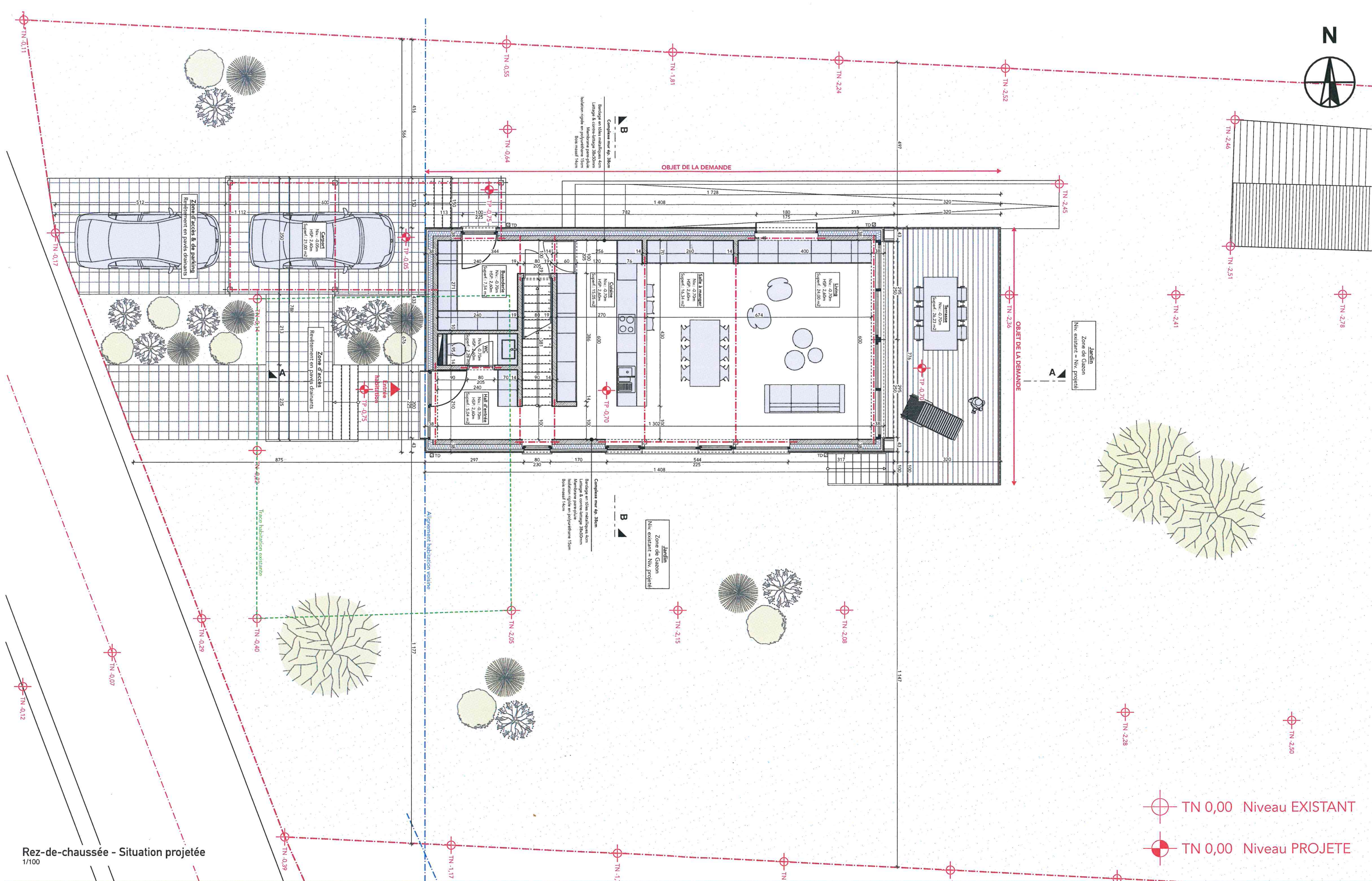


TN 0,00 Niveau EXISTANT
TN 0,00 Niveau PROJETE



Caves & Principe d'égouttage - Situation projetée
1/100

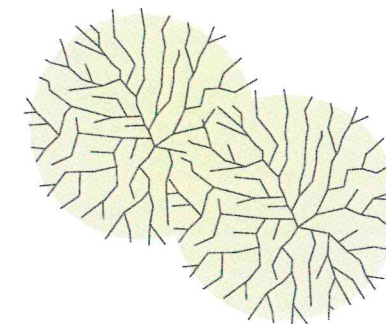
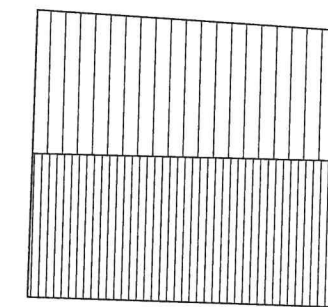
NOMENCLATURE RESEAU D'EGOUTTAGE	
Drain	→→→→→
Eaux de pluie	→→→→→
Eaux usées	→→→→→
Eaux fécales	→→→→→



Rez-de-chaussée - Situation projetée
1/100

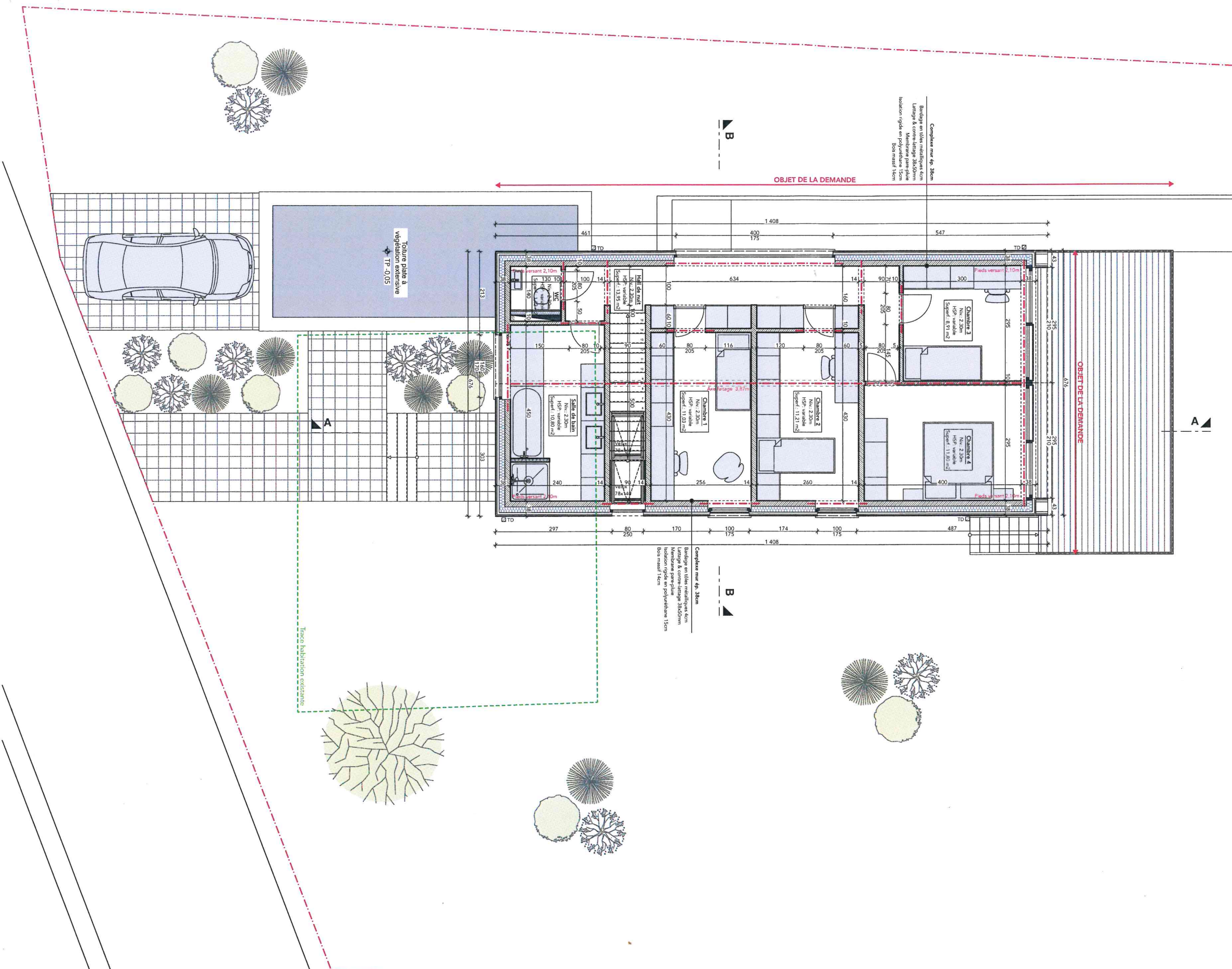
TN 0,00 Niveau EXISTANT
TN 0,00 Niveau PROJETE

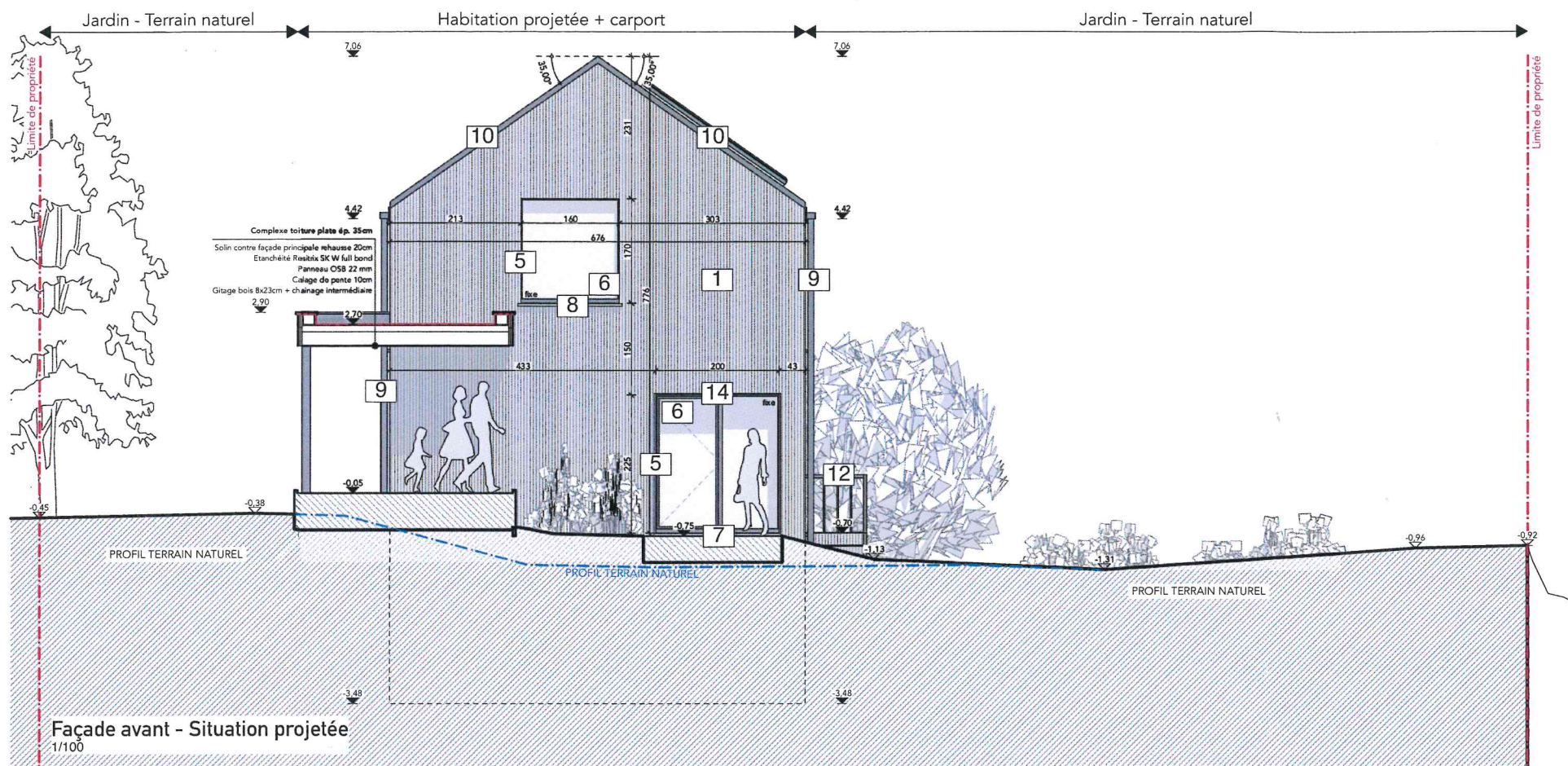
N



TN 0,00 Niveau EXISTANT
 TN 0,00 Niveau PROJETE

1er Etage - Situation projetée
1/100

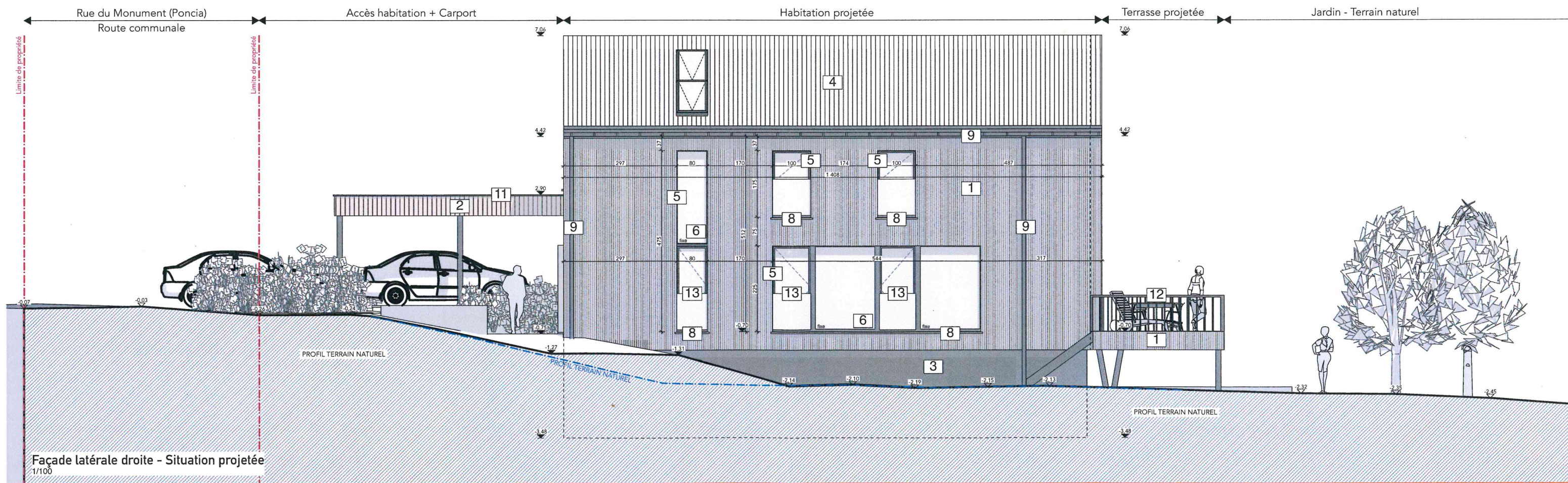


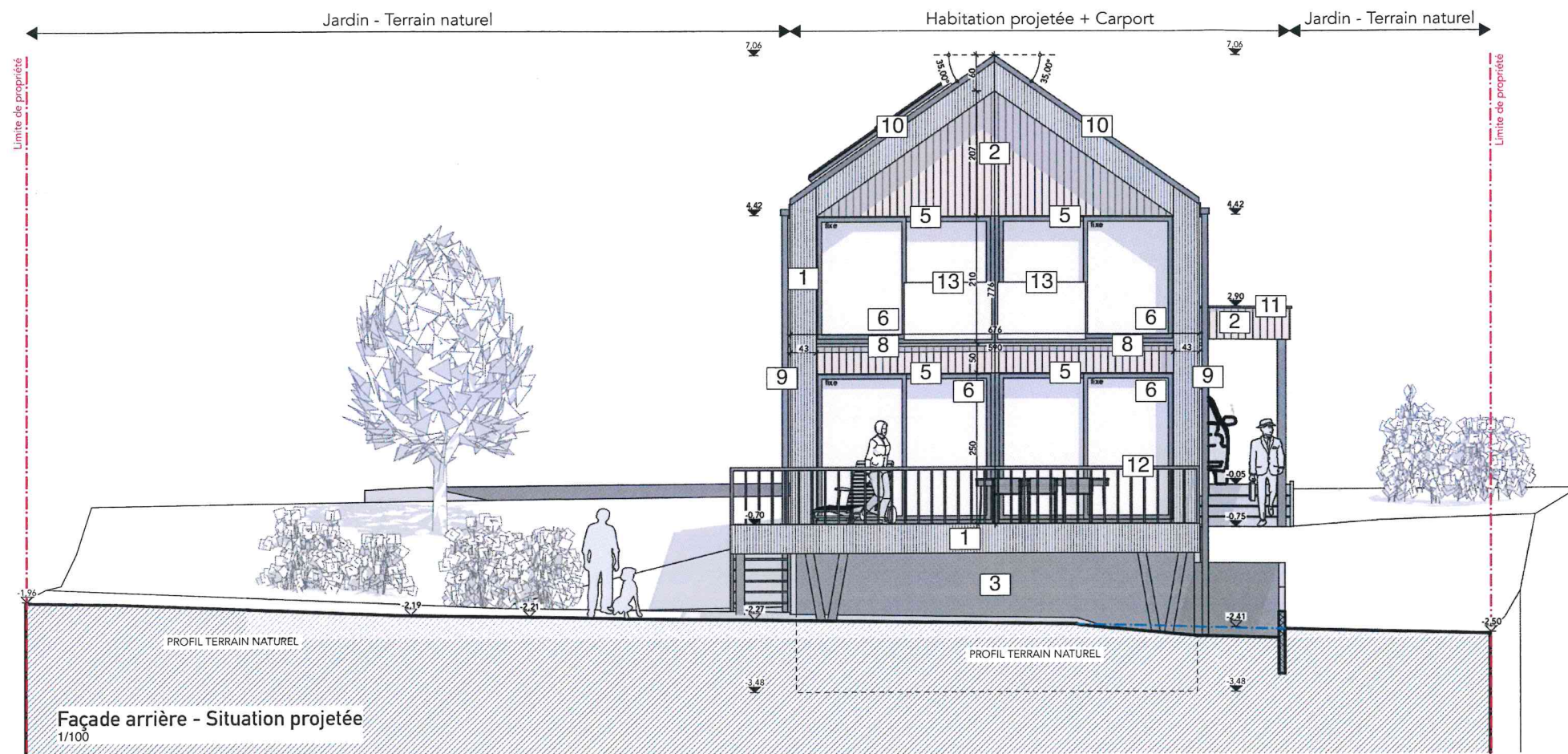


NOMENCLATURE DES MATERIAUX

- 1 Bardage métallique à nervures verticales, ton gris moyen, à placer.
- 2 Bardage vertical en bois ajouré, ton naturel, à placer.
- 3 Maçonnerie en bloc béton peint, ton gris anthracite, à placer.
- 4 Couverture métallique, ton gris anthracite, à placer.
- 5 Menuiserie extérieure en aluminium, ton gris anthracite, à placer.
- 6 Double vitrage, ton clair, à placer.
- 7 Seuil en pierre de taille, ton gris-bleu, à placer.
- 8 Seuil en aluminium, ton gris anthracite, à placer.
- 9 Gouttière et descente d'eaux pluviales en zinc, ton gris quartz, à placer.
- 10 Rive de toiture en zinc, ton gris quartz, à placer.
- 11 Profil de rive en aluminium, ton gris quartz, à placer.
- 12 Structure de terrasse & garde-corps en acier, ton gris anthracite, à placer.
- 13 Garde-corps en verre, ton clair, à placer.
- 14 Cadre en bois, ton naturel, à placer.

0.00 Niveau EXISTANT
0.00 Niveau PROJETE





NOMENCLATURE DES MATERIAUX

- 1 Bardage métallique à nervures verticales, ton gris moyen, à placer.
- 2 Bardage vertical en bois ajouré, ton naturel, à placer.
- 3 Maçonnerie en bloc béton peint, ton gris anthracite, à placer.
- 4 Couverture métallique, ton gris anthracite, à placer.
- 5 Menuiserie extérieure en aluminium, ton gris anthracite, à placer.
- 6 Double vitrage, ton clair, à placer.
- 7 Seuil en pierre de taille, ton gris-bleu, à placer.
- 8 Seuil en aluminium, ton gris anthracite, à placer.
- 9 Gouttière et descente d'eaux pluviales en zinc, ton gris quartz, à placer.
- 10 Rive de toiture en zinc, ton gris quartz, à placer.
- 11 Profil de rive en aluminium, ton gris quartz, à placer.
- 12 Structure de terrasse & garde-corps en acier, ton gris anthracite, à placer.
- 13 Garde-corps en verre, ton clair, à placer.
- 14 Cadre en bois, ton naturel, à placer.

0.00 Niveau EXISTANT

0.00 Niveau PROJETE

